

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE SAINT ETIENNE
MAIRIE DE SAINT APPOLINARD - 42520

Nbr conseillers : 13
En exercice : 13
Présents : 7+1 pouvoir
Votants : 8



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 6 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre le six du mois de septembre à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Madame Annick FLACHER

Présents : FLACHER Annick, BLANC Emilie, NAVEZ Marie-Louise, GIRAUD Jean, DUPINAY Pierre, CANET Véronique, Yves GRANGE

Excusés : GERY Jacques, LIMONE Julien, Muriel ROUCHOUSE, BARDY Benoît

Absents : CLUZEL Anthony, DEGAND Nathalie

Pouvoir : GERY Jacques à FLACHER Annick

Secrétaire de séance : GIRAUD Jean

N° 25 060924

**OBJET : PARTICIPATION AUX FRAIS DE TRANSPORT SCOLAIRE
DANS LE CADRE DU RPI VERANNE / SAINT APPOLINARD**

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'une vingtaine d'enfants de la commune utilise les services du transport scolaire organisé par la région Auvergne Rhône Alpes, dans le cadre du RPI Véranne/St Appolinard.

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une aide de 55 € par enfant utilisant le transport scolaire (école primaire et périscolaire) comme pour l'année scolaire précédente.

Oùï cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents

- **ACCEPTÉ** le principe d'une aide de 55 € par enfant de la commune utilisant le transport scolaire (école et périscolaire)
- **INDIQUE** que celle-ci sera versée en septembre 2024, sur demande écrite des familles, après établissement d'une liste détaillée de tous les bénéficiaires et production par les familles concernées d'un RIB et d'un justificatif de paiement pour l'année scolaire 2023/2024
- **PRÉCISE** que cette dépense sera portée au budget communal 2024, compte 62878

Fait et délibéré les mêmes jours, mois et an que ci-dessus

Le Secrétaire de séance
J. GIRAUD



Le Maire
A. FLACHER